



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Maire ouvre la séance, fait lecture du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du seize janvier deux mil dix-huit et demande aux conseillers si des observations sont à formuler sur celui-ci.  
En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

L'an deux mil dix-huit et le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAMPIER, Maire.

Présents : Mmes, BLAEVOET Myriam, CEBENKA Odile, SIMON Angélique, RHONE Karine ; MM. CHAMPIER Jean-Claude, BERTRAND Jean-Claude, GARÇON, HAUSBERG Guy, MAYOT Stéphane, MERLE Thierry, TEILLON Romain.

Excusés : Mme BERNOLIN Marie-Yvonne, Mme FOURNIÉ Sylvie et M. GONZALEZ Frédéric.

Absents: Mme Davy YIM THOEK.

M. GARÇON Joël a été élu secrétaire de séance.

#### **N° 07-2018**

**OBJET : Avenant n°2 : marché de travaux « Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°5 – MOREL**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

Afin de pourvoir aux aléas et imprévus des travaux, il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°5 « Ossature bois / bardages / couverture / paroi polycarbonate» attribué à l'entreprise MOREL par la voie d'avenant :

- ⇒ Montant initial du marché :  
292 856.80€ HT (deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante-six euros quatre-vingt hors taxes)
- ⇒ Montant de l'avenant n°1  
4 830.00€ HT
- ⇒ Montant de l'avenant n°2  
14 000.00€ HT (quatorze mille euros hors taxes = plus-value de 6.43%)
- ⇒ Nouveau montant du marché:  
311 686.80€ HT (trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt hors taxes)

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

**APPROUVE** l'avenant au marché de travaux du lot n°5 et le nouveau montant du marché ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

**N° 08-2018**

**OBJET : Avenant n°1 : marché de travaux « Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°8 - CHANUT**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

Afin de pourvoir aux travaux liés au remplacement du bar, il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°8 « Menuiseries Intérieures Bois» attribué à l'entreprise CHANUT par la voie d'avenant :

- ⇒ Montant initial du marché :  
90 616.00€ HT (quatre-vingt-dix mille six cent seize euros hors taxes)
- ⇒ Montant de l'avenant n°1  
29 046.00€ HT (vingt-neuf mille quarante-six euros hors taxes = plus-value de 32.05%)
- ⇒ Nouveau montant du marché:  
119 662.00€ HT (cent dix-neuf mille six cent soixante-deux euros hors taxes)

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :  
**APPROUVE** l'avenant au marché de travaux du lot n°8 et le nouveau montant du marché ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

**N° 09-2018**

**OBJET : Avenant n°2 : marché de travaux «Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°9 – MARTIN AVOGADRO**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

Afin de pourvoir aux aléas et imprévus des travaux, il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°9 « Doublage Cloisons Plafonds » attribué à l'entreprise MARTIN AVOGADRO par la voie d'avenant :

- ⇒ Montant initial du marché :  
67 997.70€ HT (soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept centimes hors taxes)
- ⇒ Montant de l'avenant n°1  
15 795.86€ HT
- ⇒ Montant de l'avenant n°2  
2 631.42€ HT (deux mille six cent trente et un euros et quarante-deux centimes hors taxes = plus-value de 27.10%)
- ⇒ Nouveau montant du marché:  
86 424.98€ HT (quatre-vingt-six mille quatre cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes hors taxes)

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :  
**APPROUVE** l'avenant au marché de travaux du lot n°9 et le nouveau montant du marché ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

**N° 10-2018****OBJET : Marché de travaux « Extension et réhabilitation de la salle polyvalente » attribution lot n°13 « Elévateur PMR »**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente et la délibération n°53-2017 du 14 novembre 2017 suite au renoncement au marché dudit lot de l'entreprise ATSET suite à cessation d'activité.

Il a été procédé à la consultation, pour le marché de travaux, suivant la procédure adaptée. Un avis d'information simplifié a été adressé au journal « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » parution du 22 décembre 2017. Six offres ont été déposées.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 janvier 2018 à 17 heures, afin de procéder à l'ouverture des plis. Après vérification des offres et du rapport d'analyse par le Maître d'œuvre, la commission a décidé de retenir l'entreprise ADS ELEVATEURS – ZI les Platières 210 rue du Petit Bois – 69440 MORNANT qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de : **16 200.00 € H.T.**

L'exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné les documents, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

**APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

**DECIDE** d'attribuer le marché de travaux lot n°13 « Elévateur PMR » à l'entreprise ADS Elévateurs pour un montant de **16 200.00€ H.T.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

**N°11-2018****OBJET : Création d'un poste – Filière Administrative – Rédacteur Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe – Tableau d'avancement de grade 2018.**

**Vu** le tableau des agents promouvables – Filière Administrative - Avancements de grade 2018

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

**Vu** le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**Vu** le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

**Considérant** qu'un agent titulaire remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

**Considérant** que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2018 et après avis de la Commission Administrative Paritaire :

➤ UN poste permanent – **REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**, à temps complet, afin de permettre l'évolution de carrière de cet agent.

L'exposé de M. le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

**CRÉER** à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2018 : un poste permanent - **REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**, à temps complet,

**COMPLETER** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

**ENGAGER** une procédure de suppression du poste de « Rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe » auprès du CDG 38 dès la nomination de l'agent dans son nouveau grade,

**AFFECTER** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ⇒ Synthèse des dépenses – Marché Salle polyvalente
- ⇒ Devis vidéosurveillance
- ⇒ Devis Ecran + vidéoprojecteur – Salle Polyvalente
- ⇒ Demande de devis pour panneau d'affichage électronique (marquage de points)
- ⇒ Faire un inventaire de l'électroménager pour équiper la Salle Polyvalente
- ⇒ Nécessité de mener une réflexion sur la possibilité de louer les 2 salles simultanément - Gestion et organisation difficiles
- ⇒ Arrêté interdiction de stationnement des véhicules équipés pour le séjour ou une activité (camionnettes) :
  - Chemin de Mont René
  - Chemin de Massenoud
  - Chemin de la Pairie
  - Chemin du Château d'eau
  - Chemin de Clos Gillet
- ⇒ Ouverture de la piscine de Morestel en Septembre 2018
- ⇒ ENS (Espace Naturel Sensible) – Site de Quirieu + Lac Darphin – La convention a été signée par le Département. Il sera donc nécessaire de créer un comité de pilotage communal.
- ⇒ Début des travaux d'enrobé « Hameau d'Enieu – Chemin du relai de Poste » en Mars 2018
- ⇒ Vente aux enchères maison GALEA / FABULET à Marlieu – Rue du Four à Pain – Avril 2018
- ⇒ RDV le 26 Février avec la poste en prévision des travaux pour la fibre optique

En Mairie de Bouvesse-Quirieu,  
Le 20 Février 2018.

**Le Maire,**  
**Jean-Claude CHAMPIER**

**Tableau des signatures, ci-dessous :**

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
Mme CEBENKA Odile	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
Mme YIM-THOEK Davy	M. HAUSBERG Guy	M. MAYOT Stéphane
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. BERTRAND Jean-Charles
M. MERLE Thierry	M. GONZALEZ Frédéric	M. Jean-Claude CHAMPIER